



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-022-2022-11

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris /

IDF-2022-11-09-00005 - Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

Direction Spécialisée des Finances Publiques
pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2022-11-09-00005

Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le Directeur intérimaire de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2022 chargeant M. Laurent MARQUIER, administrateur des finances publiques, de l'intérim de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Laurent MARQUIER, Administrateur des Finances Publiques, en qualité de Directeur chargé de l'intérim de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

DECIDE :

Article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris en date du 9 novembre 2022, seront exercées en matière d'ordonnancement secondaire dans l'ordre suivant par :

- Mme Sonia CWERNER, Administratrice des finances publiques adjointe,
- Mme Corinne RASSY, Administratrice des finances publiques adjointe,
- M. Eric NEXON, Administrateur des finances publiques adjoint,
- Mme Morgane SCHAIR, Inspectrice principale des finances publiques,
- M. Louis DA SILVA, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division « gestion des moyens »,
- Mme Sylvie TSIANG, Inspectrice des finances publiques, responsable du service « Ressources humaines »,
- Mme Christine GRENET, Contrôleur principal des finances publiques, adjointe à la responsable du service « Ressources humaines »,
- Mme Françoise MAILLARD, Contrôleur principal des finances publiques, adjointe à la responsable du service « Ressources humaines ».

- Mme Muriel GIBELIN, Inspectrice des finances publiques, responsable du service « Ressources budgétaires et logistique »
- Mme Florence SAUVAGE, Contrôleur des finances publiques, adjointe au responsable du service « Ressources budgétaires et logistique ».

Article 2. La décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire n° IDF-2021-10-15-00004 du 15/10/2021 est abrogée.

Fait à Paris, le 9 novembre 2022

L'administrateur des finances publiques,

SIGNE

Laurent MARQUIER